

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 4 JUIN 2018

OBJET / GAIA

**Régularisation
déclassement voie
communale et
échange de terrain**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
28 mai 2018

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 23

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille dix-huit, le quatre juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame **Bernadette JOUGLEUX**, maire.

Etaient présents / Hor zirenak : Mme Bernadette Jougleux, Maire, M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, adjoints, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othateguy, M. Peio Etchelecu, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, M. Camille Jenvrin, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaïa Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Anne-Marie Pontacq, adjointe, M. Vincent Bru, M. Vincent Goytino, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Roger Barbier, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Anne-Marie Pontacq à Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Bru à Madame Bernadette Jougleux, M. Vincent Goytino à M. Jean-Noël Magis, M. Jean-Jacques Lassus à M. Didier Irastorza, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Yolande Huguenard, M. Roger Barbier à Mme Eliane Noblia.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

M. Bardin, adjoint à l'urbanisme, rappelle au Conseil municipal que la Commune a procédé, il y a quelques années, à des opérations de voirie, après l'enquête publique qui s'est déroulée du 26 décembre 2011 au 10 janvier 2012. Il s'agit entre autres, de l'échange de terrains avec Mme LARRENDUCHE pour modification du tracé de la voie communale n° 79 dite Chemin de Lurbinttoenborda.

Il expose cependant que l'acte authentique constatant ces transferts de propriétés n'a pas été dressé. Il propose au Conseil Municipal de régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité.

DECIDE :

- le déplacement d'une portion de la voie communale n° 79 dite Chemin de Lurbinttoenborda, conformément au plan parcellaire ci-annexé ;

- l'acquisition du terrain nécessaire à la nouvelle emprise, d'une superficie de 1 a 71 ca, à prélever sur la parcelle AL n° 79, appartenant à Madame LARRENDUCHE ;

- le déclassement et l'aliénation de l'ancienne emprise, d'une superficie de 2 a 01 ca, à Madame LARRENDUCHE.

PRECISE que l'échange aura lieu sans soulte.

CHARGE Madame le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération, notamment de mettre à jour le plan et le tableau de classement des voies communales et de signer l'acte.

PRECISE que les frais de géomètre seront répartis pour moitié à la charge de la commune et pour moitié à la charge de Mme LARRENDUCHE. Les frais d'acte seront à la charge de Mme LARRENDUCHE.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Bernadette JOUGLEUX
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 06/06/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 06/06/2018